



FORD Mondeo Clipper à partir du 09/2001 avec dispositif d'attelage inamovible et radar de recul

Lorsque la marche arrière est engagée, le signal sonore du radar de recul est permanent.

Sur ces véhicules équipés à l'origine d'un dispositif d'attelage inamovible Ford, le signal sonore du radar de recul peut être permanent lorsque la marche arrière est engagée. Cette défaillance provient d'un défaut logiciel dans l'unité de commande du radar de recul.

Lorsque le conducteur enclenche la marche arrière, les capteurs ultrasoniques montés dans le pare-chocs arrière détectent la boule du dispositif d'attelage.

Pour supprimer ce défaut, remplacer l'unité de commande du radar de recul, unité située derrière l'habillage latéral gauche du coffre.

Pour ce faire, procéder comme suit :

- Déposer le couvercle du compartiment de chargement.
- Déposer le joint du hayon situé à proximité du montant arrière.
- Déposer l'habillage du montant arrière.
- Ouvrir l'habillage latéral gauche puis déposer la fixation de la boîte des premiers secours.
- Déposer l'habillage latéral gauche.
- Soulever le tapis de sol, puis déposer les deux vis de l'unité de commande du radar de recul. Débrancher les trois connecteurs de l'unité de commande.
- Monter une nouvelle unité de commande.
- Reposer les panneaux d'habillage dans l'ordre inverse.
- Vérifier le fonctionnement de l'ensemble.

Info Véhicule